is, un *scel* pour marquer les draps, i était alors un des principaux produits de la manufacture locale.

Cette autorisation royale venait pour ettre fin aux débats, qui s'étaient élevés tre plusieurs seigneurs prétendait à possession de Tourcoing.

Voici comment étaient nées ces rendications. (Nous en avons déjà parlé, héméride 8 juin.)

A la mort de Guillaume II de Morgne-Audenarde, seigneur de Tourng, les époux de ses deux filles rendiquèrent ensemble la possession cette terre. L'aînée de ces deux filles, arie, l'héritière directe, avait divorcé e son premier mariage, pour convoler secondes noces avec un seigneur amand du nom de Pierre Pascharis. ean du Fay, le premier mari se ligua vec Gossuin du Quesnoy, l'époux de la econde fille, Yolende, pour réclamer la ropriété de Tourcoing. Un procès eut eu, et il fallut avoir recours au roi de rance.

Dans la lettre qui fait l'objet de cette phéméride, Jean-le-Bon donnait gain e cause au premier mari de l'aînée des eux héritières, Jean du Fay, et pour n finir, ordonnait à son bailli en la hâtellenie de Lille, de constituer un *cel* à la fabrique de Tourcoing.

Un mois après, le 16 décembre, le ailage de Lille en la personne de son eutenant, Jacques Liquidème, donnait n *scel* de commerce aux Tourquennois, ortant comme empreinte, d'un côté es armes de Jean du Fay, premier époux e Marie, de l'autre, celles de Gossuin u Quesnoy, mari de Yolende.

Néanmoins ce *scel* n'eut jamais cours. Douze ans après, la seigneurie de Tourcoing étant passée définitivement en la possession exclusive de Gossuin et l'Yolende, un autre *scel* fut imaginé; c'est celui-là seul qui servit dans la suite. (Voir éphéméride 8 juin.)

G. B.

Etat-Civil de Roubaix

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 3 novembre.— Florimond Fleurquin, 28 ans, peintre, et Adolphine Debruyne, 32 ans, cuisinière. — Georges Masurel, 24 ans, employé de commerce, et Adéline Mansart, 23 ans, sans profession. — Edouard Dupriez, 21 ans, tisserand, et Esther Locufier, 21 ans, bobineuse.— Louis Desurmont, 41 ans, contre-maître, et Ursule Leigneil, 35 ans, couturière. — Jean Malfait, 21 ans, mécanicien, et Hortense Vandenberghe, 19 ans, sans profession. — Jules Carrain, 24 ans, tisserand, et Philomène Vanvoorde, 21 ans, soigneuse. — Jules Spriet, 25 ourdisseur, et Adèle Clarebout, 22 ans, ourdisseuse. — Jules Wattel, 26 ans, fileur, et Philomène Clarebout, 25 ans, rattacheuse. — Eugène Bulteau, 24 ans, garçon boulanger, et Céline Fromont, 20 ans tisserande. — Jules Grimiaux, 27 ans, emb leur, et Sidonie Rommens, 33 ans, couturière. — Henri Vanwingene, 20 ans, tisserand, et Léontine Branche, 22 ans, tisserande. — Henri Cristal, 27 ans, teinturier, et Marie Vangheluwe, 25 ans, couturière. — Jean Clauwaert, 43 ans, tisserand, et Célina Delesalle, 21 ans, soigneuse. — François Denys, 24 ans, charron, et Marie Terryn, 24 ans, repasseuse. — Jean-Baptiste Deryckere, 22 ans, mécanicien, et Silvie Lenoir, 30 ans, soigneuse. — Henri Sœtens, 23 ans, peigneur, et Léonie Duquin, 23 ans, soigneuse. — Edouard Véchelput, 28 ans, teinturier, et Zoé Squelbut, 2? ans, dévideuse. — Louis Deschamps, 27 ans, tisserand, et Emérance Dutrieux, 22 ans, soigneuse. — Henri Delegrange, 22 ans, mouleur, et Amanda Pontier, 18 ans, dévideuse. — Jean Cornet, 31 ans, apprêteur, et Rosalie Delvinquière, 28 ans, rattacheuse. — François Seynaeve, 29 ans, fileur, et Léonie Lesaffre, 30 ans, rattacheuse. — Victor Davrain, 24 ans, fileur, et Malvina Morel, 23 ans, rattacheuse. — Carlos Cau, 29 ans, trieur, et Adèle Bernard, 28 ans, soigneuse. — Henri Baugnies, 35 ans tisserand, et Stéphanie Bekaert, 28 ans, rattacheuse. — Pierre Prevot, 49 ans, apprêteur, et Josephine Dhalluin, 38 ans, ménagère. — Jules Gousart, 24 ans, rellier, et Sophie Lenrouge, 24 ans, ourdisseuse. — Napoleon Lienart, 21 ourdisseur, et Elise Willart, 19 ans, ourdisseuse. — Louis Sergent, 25 ans, peintre en équipage, et Catherine Destombes, 25 ans, soigneuse. — Louis Samyn, 29 ans, lisseur, et Thérèse Lepercq, 31 ans, bobineuse. — Alfred Lefeuvre, 25 ans, lamier, et Eugénie Catrix, 30 ans, couturière. — Isidore Thibault, 28 ans, contre-maître de tissage, et Marie Ingelbert, 28 ans, ménagère. — Etienne Deschamps, 33 ans apprêteur, et Clémence Delacour, 35 ans, dévideuse. — Arthur Bocquet, 23 ans, employé des contributions indirectes, et Marie Dejardin, 26 ans, sans profession.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 novembre. — Marie Tiberghien, rue du Sentier. — Jean-Baptiste Ripoton, Contour abattoir. — Silvie Deicourt, Blanche-Porte. — Henri Poissonnier, rue de la Croix-Rouge. — Albert Tiberghien, rue de la Belle Vue.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 novembre.— Zoé-Marie Duquennoy, 5 ans 4 mois, rue du Calvaire.—Germaine Wallez, 6 mois 20 jours, rue Epinette.

MARIAGE du 6 novembre.— Louis Leconte, 27 ans, menuisier et Hortense Fontaine, 26 ans, fille de confiance. — Adolphe Lortioit, 38 ans, teinturier et Pauline Deplechin, 25 ans, sans profession.

AVIS AUX SOCIETES

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. —Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille FLORIN-MARCQ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Fidèle-Joseph FLORIN, décédé subitement à Roubaix, le 6 novembre 1878, dans sa 27e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le vendredi 8 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Crouy, 12.

— Hier matin, à 8 heures 45 minutes, le train 1260 a déraillé au kilomètre 264 près de Béthune. Les deux voix sont encombrées. Pas d'accident de personnes.

— Mme Thiers, venant d'Angleterre, accompagnée Mlle Dosne, s'est arrêtée dimanche pendant quelques heures à Calais.

— Dimanche dernier, le nommé Swenson, âgé de vingt-trois ans, sujet suédois, marin à bord du *Sirius* étant occupé au déchargement de ce navire, une pile de planches s'est écroulée sur lui et l'a presque écrasé. Transporté immédiatement à l'hospice de Dunkerque, il a succombé vers sept heures du soir, par suite d'un épanchement au cerveau.

— Un enfant de sept ans, Paul Denne, du Cateau, jouait sur la route lorsqu'un chariot attelé de 4 chevaux venant à passer, l'idée lui vint de monter dans la civière attachée sous ce chariot. Il se mit donc à courir le long du chariot pour atteindre la civière. Ayant glissé sur le sol il fut broyé par une des roues de derrière, qui lui passa sur le corps. La mort a été instantanée.

Cour d'assises du Brabant

AFFAIRE DE LA BANQUE DE BELGIQUE

Audience du 6 novembre.

L'audience est ouverte à dix heures.

Le procès suit paisiblement son cours, par la lecture de l'acte d'accusation. On est arrivé à la page 126 de ce volumineux document qui en contient 214. Selon toute probabilité, cette lecture sera terminée vendredi, à midi, et c'est dans l'après-midi, que commencera l'interrogatoire de l'accusé.

Les débats — selon la prévision des plus modérés—ne dureront pas moins de trois semaines; bien des correspondances « intimes » figurent dit-on, parmi les pièces du procès, et seront mises au jour. Ce sera le côté piquant de l'affaire.

Nous continuons le résumé de l'acte d'accusation.

» Depuis plusieurs années, T'Kint puisait à l'aise dans les dépôts, et rien ne devait lui faire craindre d'être découvert, lorsque, au mois de septembre 1875, une circonstance accidentelle vint troubler la quiétude de l'administration de la Banque de Belgique et appeler l'attention publique sur T'Kint de Roodenbeke.

» Il s'agit du fait Bischoffsheim, auquel nous avons déjà fait allusion.

» M. le sénateur Bischoffsheim avait à la Banque de Belgique un dépôt considérable composé notamment de 1,358 actions privilégiés Namur-Liège. Au mois de septembre 1875, jetant les yeux sur les comptes rendus mensuels que la Caisse des reports distribue à ses actionnaires, il y vit renseignés deux reports, l'un de 400, l'autre de 700 actions privilégiées Namur Liége. Depuis quelque temps M. Bischoffsheim, comme bien d'autres hommes d'affaires, n'avait qu'une très-médiocre confiance dans le chef de bureau des dépôts de la Banque de Belgique. Aussi conçut-il le soupçon que c'étaient ses propres titres qui se trouvaient reportés à la Caisse des reports.

» Voulant éclaircir ses doutes, il informe, à la date du 17 septembre, T'Kint de Roodenbeke qu'il ferait retirer le lendemain diverses valeurs de son dépôt, notamment les 1,358 actions Namur-Liége. Au jour indiqué, les titres lui furent exactement rendus; mais ayant pris, de concert avec M. le banquier Bauer, des renseignements à la caisse des reports, il constata par la comparaison des numéros que c'étaient réellement ses actions que T'Kint avait reportées en deux fois, 400 le 21 mai 1875, 300 en plus le 15 juin suivant. Il apprit aussi que le 17 septembre, T'Kint s'était empressé de lever les 700 pièces et les avait remplacées par 400 obligations Grand-Luxembourg. Pour le dire en passant, ces derniers titres avaient été volés au dépôt de M. Gendebien.

» M. Bischoffsheim crut avec raison qu'il ne lui était pas permis, quoique complètement désintéressé par la restitution de ses actions, de garder le silence sur un fait aussi grave, et il se décida à le communiquer à Fortemps. Celui-ci se trouvait en Angleterre. M. Bischoffsheim fut obligé de prendre pour intermédiaire M. Prévinaire, gouverneur de la Banque nationale et beau-frère de Fortamps.

» M. Prévinaire comprit l'importance de cette communication et, le 22 septembre, il avertit Fortamps, à la fois, par télégramme et par lettre. »

M. Fortamps revint, mais T'Kint lui expliqua qu'il avait confondu ses propres titres avec ceux de M. Bischoffsheim, et le gouverneur de la Banque de Belgique crut à la possibilité d'une erreur.

L'accusation reproche à Fortamps d'avoir accepté cette allégation de T'Kint, et de n'avoir procédé à quelque temps de là, le 25 septembre, qu'à une vérification très-sommaire.

Le gouverneur se contenta de vérifier les enveloppes des dossiers et de constater l'état des cachets. T'Kint ayant remplacé les Namur-Liége de M. Bischoffsheim par des Grand-Luxembourg, l'attention était appelée sur le dossier de la Société de Monceau pour le compte de laquelle la Banque avait acheté 500 obligations du Grand-Luxembourg. Fortamps ne regarda pas l'intérieur de ce dossier; il eût pu voir que les obligations Grand-Luxembourg avaient en effet disparu.

« Revenons-en maintenant à T'Kint, dit l'acte d'accusation.

» Le 26 septembre, son salut était presque assuré. Il conservait sa position, car tout était dit sur le fait Bisschoffsheim qui était une calomnie et sur les dépôts qui étaient décidément intacts.

» Il y avait cependant encore une menace. C'était la vérification officielle, complète et surtout immédiate des dépôts par le directeur Vandevin, condition convenue entre Fortamps et ses collègues lors de la découverte du fait Bischoffsheim. Mais, cette vérification ne se fit pas immédiatement, et il fallut l'insistance de MM. Sabatier et Gendebien, dans le courant du mois d'octobre, pour que Vandevin se décidât à commencer ses opérations.

» Aussi, T'Kint, auquel on avait laissé du temps, et que Fortamps et Vandevin avertirent, du reste, plusieurs jours à l'avance, de la date de la vérification, put, à l'aise, prendre ses mesures pour rendre illusoire les investigations de Vandevin, en fabricant à la Banque, après la fermeture des bureaux, pendant plusieurs soirées, des bordereaux faux qu'il substitua aux bordereaux véritables.

» Pendant la vérification même, T'Kint continua à manipuler les dossiers avec la liberté la plus complète. Il en usa pour faire passer, dans les portefeuilles que Vandevin avait encore à vérifier, des titres de portefeuilles déjà vérifiés et pour lui présenter ainsi des dossiers concordant avec les faux bordereaux.

» Ces manœuvres lui étaient d'autant plus faciles que c'est lui qui, chaque matin, donnait au messager Célestin Duray la liste des dépôts à vérifier dans la journée.

» Vandevin ne consacrait à l'opération délicate dont il était chargé que quelques heures de l'après-midi, pendant certains jours de la semaine. Son travail dura ainsi environ trois semaines. T'Kint, dont les spéculations ne s'arrêtaient pas et qui avait à solder des pertes de bourse, notamment fr. 400,000 perdus à Paris sur des Banque ottomane, n'hésita pas à voler les dépôts, même pendant le cours de la vérification.

» A cet effet — a-t-il déclaré le 6 juin 1876 » — je me faisais remettre des dossiers déjà » vérifiés. J'indiquais au messager Célestin » les dossiers des dépôts qui devaient être re» tirés pour être vérifiés, et je lui disais, en » même temps, de retirer de la tour tels ou » tels dossiers dont je désirais vendre une » partie des titres ou les reporter. M. Louis » Heyvaert, qui ouvrait la porte de la tour, » restait toujours dans mon cabinet jusqu'au » moment où les dossiers étaient retirés. Il » m'entendait donc donner des ordres à Célestin, mais sans y prêter attention, et il ne m'a » jamais demandé le motif pour lequel je de» mandais un dossier. »

» Trompé par les faux bordereaux, trompé par les allégations de T'Kint, qu'il eut plusieurs fois le tort d'accepter sans les contrôler, Vandevin termine ses opérations le 18 novembre en signant un procès-verbal écrit de la main de T'Kint et duquel il résultait que sur 492 dépôts vérifiés, 5 seulement pouvaient donner lieu à critique, soit parce que les déposants n'avaient pas, lors du retrait des titres, restitué à la Banque les récépissés originaires, soit parce que les retraits n'avaient pas été constatés, au moins par une quittance.

» Ce résultat obtenu par les moyens que nous venons de dire fut communiqué officiellement au conseil d'administration. Il dut, on le comprend, impressionner favorablement ceux des ses membres qui ne connaissaient ni les détails relatifs au fait Bischoffsheim et aux manquants constatés en septembre dans les dépôts, ni les autres faits, tout aussi graves, révélés à charge de T'Kint dans le courant d'octobre, tels que l'existence d'un grand nombre de comptes courants suspects au nom des clients de la Banque, le retrait non justifié de titres importants faisant partie du portefeuille de la Banque, le chiffre élevé de crédits que T'Kint était parvenu à se faire ouvrir soit à l'aide d'avances de caisse, soit par compte courant. »

Quelques-uns des faits auxquels nous faisons ici allusion avaient fortement ému M. Sabatier, qui avait personnellement à se plaindre d'un acte d'indélicatesse de la part de T'Kint. Aussi cet administrateur, malgré la sécurité qu'avaient dû lui inspirer les déclarations de Fortamps au sujet de la vérification des dépôts, en septembre, et les premiers résultats connus de la vérification de Vandevin, à la fin d'octobre, fit-il adopter par le conseil d'administration, sous la date du 6 novembre, pour le service des dépôts volontaires, un règlement dont la stricte observation aurait empêché tout abus nouveau.

Ce règlement, mettant directement T'Kint suspicion, ne put, à défaut d'exécution de ses prescriptions essentielles, servir d'obstacle aux vols que le premier accusé continua à commettre jusqu'au jour de son départ.

Sur ces entrefaites, M. Neyt, secrétaire de la légation belge à Paris, inquiété par les bruits qui couraient sur le compte de la Banque, fit retirer les titres qu'il y avait en dépôt. On les lui restitua, mais il constata que les numéros étaient différents. Fortamps fut avisé du fait, et encore une fois s'étant adressé à T'Kint pour en avoir l'explication, il accepta les dires du premier accusé. On avait, disait celui-ci, échangé les obligations de M. Neyt contre d'autres et l'on avait oublié d'inscrire les nouveaux numéros sur les bordereaux. T'Kint ne fut plus inquiété jusqu'au mois de mars 1876.

Les diverses phases de l'instruction sont résumées ainsi :

« La plainte déposée le 9 mars 1876 par Fortamps au nom de la Banque de Belgique avait provoqué le premier réquisitoire du parquet à charge de T'Kint du chef des vols de titres et de coupons commis dans les dépôts volontaires.

» Cette première incrimination se compliqua de plusieurs autres préventions. Pour masquer certains vols, T'Kint a falsifié les documents de comptabilité destinés à assurer le contrôle de la gestion du bureau des dépôts, c'est-à-dire les bordereaux qui spécialisent la composition de chaque dossier de déposant.

» En vue de se procurer des ressources, le premier accusé a mis également à contribution le service des comptes courants. Maintes fois, il a détourné la valeur de titres et de coupons que la Banque était chargée de réaliser pour le compte des clients à charge d'en créditer leur compte courant; d'autres fois, il s'est approprié des sommes d'argent importantes en simulant au nom de telle ou telle personne une opération imaginaire. Aux fins de cacher ces divers détournements, il n'a pas craint d'altérer les livres de la Banque et de soustraire soit des documents de comptabilité, soit des pièces de la correspondance.

» Les crimes et délits exclusivement imputés à T'Kint, quels qu'en soient le nombre et l'importance, ne paraissaient pas devoir motiver une bien longue instruction, puisque, pour la généralité, ils étaient pleinement avoués par leur auteur.

» Mais bientôt l'attention des magistrats instructeurs se porta sur le gouverneur et les quatre directeurs de la Banque de Belgique.

» Il paraissait étrange que T'Kint eût pendant plusieurs années pu disposer des titres et de capitaux de la Banque et des clients de la Banque, dans des proportions inouies, sans avoir jamais été gêné par le contrôle de l'administration. En cherchant comment nous l'avons dit à atténuer sa culpabilité, T'Kint avait, du reste, été amené à révéler à charge des administrateurs des contraventions à la loi du 10 mars 1873 sur les sociétés, consistant dans le rachat, sous diverses formes, d'actions de la Banque dans le but d'en maintenir le cours. Ce fut le point de départ des réquisitions du parquet dirigées contre Fortamps et les directeurs, d'abord du chef des contraventions dont s'agit, puis du chef de falsification des livres et des bilans. Soit par l'ordonnance de la chambre du conseil, soit par l'arrêt de la chambre des mises en accusation, les directeurs furent mis hors de cause et Fortamps fut seul renvoyé devant la cour d'assises à raison de quelques-uns des crimes et des délits, objet de l'instruction.

» Quatre employés de la Banque ont été aussi mis en prévention du chef de coopération aux faits imputés, soit à T'Kint, soit aux membres du conseil d'administration. La chambre du conseil et la chambre des mises en accusation ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu de suivre à leur charge. Enfin, Marie Collard et neuf agents de change furent inculpés d'avoir sciemment recélé tout ou partie des valeurs obtenues par T'Kint à l'aide de crimes et de délits. Seuls Philippe De Buck, Alfred De Buck et Edouard de Porre ont été retenus de ce chef et renvoyés devant le tribunal correctionnel de Bruxelles.

» L'instruction a ainsi porté sur dix-neuf prévenus, et des préventions nombreuses sont venues s'ajouter à celles qui pesaient d'abord sur le premier accusé.

» L'instruction devait dès lors prendre des allures exceptionnelles de durée.

» Le respect de la chose jugée nous convie à ne parler des prévenus mis hors de cause et des préventions éliminées par l'arrêt de la chambre des mises en accusations, qu'avec une grande sobriété, et lorsque les nécessités de l'exposé des charges, en ce qui concerne T'Kint et Fortamps, nous y contraindront absolument.»

Le greffier continue la lecture de l'acte d'accusation. On est arrivé à l'affaire Neyt. Il s'agit de titres appartenant à M. Neyt, titres qui ont été changés au bureau des dépôts. Il y eut, à propos de cette irrégularité, un échange de lettres entre M. Fortamps et M. Neyt, et cette correspondance se termine par un petit billet dans lequel M. Neyt accepte les explications que lui donne M. Fortamps.

Après l'affaire Neyt arrivent des détails sur la situation qu'en quelques années T'Kint était parvenu à se faire à la Banque, situation telle que l'accusé disait lui-même qu'il était le seul maître, et qui a eu pour résultat un véritable pillage des dépôts. Ce passage montre jusqu'où pouvait aller, malgré de nombreux avertissements qu'il avait reçus, la confiance du gouverneur, confiance que rien ne semblait capable d'ébranler.

Ici l'acte d'accusation relate les opérations de bourse faites par T'Kint avec l'intermédiaire de plusieurs agents de change de Bruxelles.

Il passe ensuite en revue les détournements commis par l'accusé au moyen de la falsification de comptes courants.

Ces détournements se sont élevés à trois millions, qui ont servi à alimenter les opérations de bourse. L'acte d'accusation examine en détail chacun de ces faux.

L'accusé, qui a en main un exemplaire de l'acte d'accusation, suit attentivement la lecture qu'en fait le greffier.

Nous avons déjà publié dans nos précédents numéros l'analyse développée de toute cette partie de l'acte d'accusation.

M. DOIZE, chef du jury, prie M. le président d'ordonner la communication au jury des statuts de la Banque.

M. LE PRÉSIDENT. Il sera donné lecture de statuts au cours des débats.

L'audience est suspendue à midi.

Elle est reprise à 1 heure.

Le greffier reprend la lecture de l'acte d'accusation. Presque jusqu'à la fin de l'audience, il n'est question que de comptes courants que l'accusé a falsifiés.

On commence la lecture des délits imputés à M. Fortamps.

L'audience est levée à 3 heures.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Roubaix, le 7 novembre 1878.

Monsieur Alfred Reboux,
propriétaire-gérant du *Journal de Roubaix*,

Des bruits malveillants circulant en ville sur la cause qui a déterminé la mort de mon fils, j'ai recours à votre obligeance pour les rectifier. La version du journal l'*Ami du Progrès*, étant pour ainsi dire conforme à la rumeur publique, je ne puis laisser passer cette affaire sous silence.

Mon fils est mort d'une congestion cérébrale. Les personnes qui en douteraient pourraient s'en assurer chez M. le commissaire de police du 2e arrondissement, rue d'Inkermann, où un certificat du docteur légiste a été déposé. Quant à la petite fiole dont l'*Ami du Progrès* fait mention, c'est tout simplement un petit flacon au cognac, gradué sur le côté, comme le sont tous ceux employés dans les cafés.

Espérant que vous voudrez bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro, je vous prie d'agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

Fidèle FLORIN père.

12, rue de Crouy.

Faits Divers

— Hier matin, à dix heures, il a été procédé publiquement, au palais de l'Industrie, au 15e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal contracté par la Ville de Paris en 1875.

Conformément aux articles 6 et 7 du cahier des charges, il a été extrait de la roue 564 numéros, dont les 34 premiers ont droit, d'après leur ordre de sortie, aux primes suivantes :

Le premier numéro sorti — 252 93 — gagne 100 mille francs.

Le suivant — 66,057—gagne 50,000 francs.

Les trois suivants — 286,539 — 481,862 — 489.895 — chacun 10,000 fr. Soit 30,000 fr.

Les quatre suivants — 480,627 — 50,938 — 460,115 — 42,478 — chacun 5,000 fr. — Soit 20,000 fr.

Les vingt-cinq suivants — 191,001— 408,196—32,620—114.250 — 94,117— 493.250 — 414.204 —187.568 —36.643 17?,827 —151,885—325,490—427,215 —474,674 — 183.296 —45,546—1 452 —115,722 — 92,463 —87,548—23 954 —205,487 —29,171—35,935—386,450 chacun 1.000 fr. Soit 25,000 fr.

Les 529 autres numéros sont remboursables au pair; leur payement sera effectué, ainsi que ceux des primes, à la caisse municipale du Luxembourg à partir du 25 courant.

— Les journaux américains sont remplis de détails sur la grande tempête qui a ravagé les côtes d'Amérique les 23 et 24 octobre dernier. La rapidité de la tempête, qui était effroyable, a été évaluée à 115 kilomètres par heure. Il n'y a pour ainsi dire pas de villes des côtes de l'Atlantique qui n'ait été sérieusement ravagée par cet ouragan. Le nombre de navires qui ont péri dans cette tourmente est considérable.

— Un déplorable événement est arrivé le 2 courant dans la commune de Blansac (Vaucluse). La toiture d'une grange appartenant à M. de Bonadona s'est effondrée pendant la nuit, ensevelissant les habitants de la ferme, au nombre de trois personnes, le sieur Jean-François Joseph, sa femme et un jeune enfant. Le mari a été retiré mort des décombres, sa femme a été blessée, mais on pense la sauver; l'enfant n'a eu aucun mal.

— On nous écrit de Washington que l'on a conçu de très-sérieuses inquiétudes sur le sort du capitaine Tyson, qui n'a point donné de ses nouvelles depuis le 13 septembre, date des derniers télégrammes qu'il a expédiés de Saint-Jean de Terre-Neuve pour annoncer son retour en Amérique. On suppose que la *Florence*, que montait cet intrépide marin, avec un équipage de douze hommes et de deux savants, aura sombré en mer pendant les terribles ouragans du milieu du mois dernier.

Si cette catastrophe a eu lieu, elle accroîtra le regret des législateurs du Congrès qui, en remettant à une session prochaine leurs délibérations sur l'expédition polaire américaine, auront obligé le hardi capitaine de la *Florence* à interrompre le cours d'explorations si brillamment commencées pour regagner son port d'armement avec un petit steamer de 800 tonneaux, fatigué par l'hivernage à la côte de Cumberland.

— L'enquête sur l'assassinat de l'inspecteur de police Delabre, à la Villette, vient d'être terminée.

Les auteurs de ce crime sont tous connus aujourd'hui, ce sont: Jules Bertrand; sa maîtresse, Julie Durupt; un nommé Bouvier, et un quatrième personnage du nom de L.., qui est en fuite, et qui paraît être l'auteur principal du crime.

Son signalement a été envoyé aux agents de la force publique. C'est un jeune homme de vingt-six ans qui a déjà été détenu à Mazas.

Les trois premiers sont à Mazas; et, malgré leurs dénégations, la justice a réuni contre eux assez de preuves pour permettre d'établir leur culpabilité.

Nous avons signalé, d'après le Figaro, une affaire mystérieuse qui se serait passée aux Champs-Elysées. Un jeune attaché d'ambassade serait mort subitement; on aurait attribué son décès à un empoisonnement.

L'*Evènement* se dit en mesure de donner la véritable version de cette affaire.

Il ne s'agissait pas d'un attaché mais d'un simple huissier de l'ambassade d'Italie, nommé Conod, âgé de 21 ans.

Ce jeune homme est mort chez sa sœur, Mme Riou, 108, rue de Sausure.

La plainte adressée au parquet est signée par le frère de la victime, lequel est maître d'hôtel chez M. Aguado, rue de Presbourg.

Il a été établi que Conod a pris, après son souper, une purgation à l'huile de ricin, qui lui a été administrée par sa maîtresse.

Est-ce cette purgation qui a déterminé subitement des vomissements, puis une péritonite? C'est ce qu'il s'agit d'établir.

Quoiqu'il en soit, l'enquête est poursuivie activement par M. Macé. On ne tardera sans doute pas a être fixé sur la responsabilité qu'il convient d'attribuer aux personnes inculpées.

— Le *Petit Marseillais* raconte le fait suivant, qui aurait marqué les dernières élections municipales d'une petite commune de l'arrondissement d'Arles. Cette commune ne possède que 70 électeurs environ, qui sont à peu près également divisés en républicains et en monarchistes.

Deux listes de candidats furent donc portées: au premier tour de scrutin chacune obtint 27 suffrages. On fit un deuxième tour, sans pouvoir obtenir de majorité: les deux listes eurent 29 voix chacune. Pour trancher la difficulté, la commission de recensement des votes fut obligée de prendre les cinq conseillers les plus âgés de chaque liste.

Le conseil municipal se trouva donc partagé en deux fractions égales et opposées. Vint l'élection du maire: même difficulté que précédemment; le candidat républicain et le candidat monarchique ont 5 voix chacun. Le conseiller le plus âgé fut pris pour maire.

Enfin, pour l'élection d'un délégué aux élections sénatoriales, le même fait aurait certainement encore eu lieu, si un républicain n'avait été absent. C'est ainsi que, pour la première fois, cette commune a pu constituer une majorité dans un vote et a élu un conservateur.

— Ces derniers jours, il a été beaucoup question de l'agression dont M. Magre, de Toulouse, a été victime à Madrid.

D'après des informations particulières, M. Magre a eu une altercation avec des garçons de service, dans un café restaurant de Madrid, et, en sortant, il a été frappé avec une épée et une canne à lance. Tous les employés de cet établissement ont été arrêtés. Le procès suit son cours.

— On signale dans la mer Noire, près d'Odessa, le naufrage du yacht impérial Livadia, sur lequel était monté le grand duc Serge. Le grand duc et sa suite ont été sauvés.

— Hier a eu lieu à Berlin le mariage de la comtesse Marie de Bismark avec le secrétaire de légation de Rantzan. Il n'y a eu que cinquante invitations.

— Le sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, vient de prendre une mesure qui sera certainement bien accueillie par le public. Il a recommandé aux employés de la poste d'accorder des soins tout particuliers au timbrage des lettres. Les timbres ne doivent pas seulement être appliqués sur les timbres-poste, mais chaque lettre doit porter une seconde empreinte bien lisible du timbre postal, permettant de reconnaître facilement la localité dans le bureau de laquelle la lettre a été expédiée et la date de cette expédition.

— On écrit de Blois, 6 novembre :

« Lundi soir, vers sept heures, un gendarme de Blois, nommé Perras, revenait de Cour-Chaverny où il avait escorté son capitaine. Entre le pont de Cosson et le bourg de Saint-Gervais, un coup de fusil et deux coups de revolver furent tirés sur lui par deux individus embusqués.

» Le gendarme qui, heureusement, n'avait pas été atteint, se mit à leur poursuite et parvint à arrêter l'un des assassins au moment où celui-ci s'apprêtait à lui tirer un troisième coup de revolver. C'est un ouvrier charron de Blois, âgé de vingt ans, et nommé Baquet; il avait une forte provision de cartouches.

» Son complice, jeune homme de dix-huit ans, Raoul Adam, est originaire de Vineuil; il a été arrêté le lendemrin. Son casier judiciaire est chargé d'une condamnation pour vol.

TRIBUNAUX

UN INSTITUTEUR LAÏQUE.

La cour d'assises du Doubs, dans son audience du 5 novembre, a condamné à huit ans de réclusion pour attentats à la pudeur le nommé Corbet, instituteur de la commune d'Avanne.

Le tribunal correctionnel d'Avignon a rendu hier son jugement dans l'affaire de M. du Demaine contre la *République française*.

Le gérant de ce journal a été condamné à 50 fr. d'amende et aux dépens.

Enigme

Je viens du fond de la Savoie,
Des montagnes où je naquis,
Avec un enfant qu'on envoie
Quêter de pays en pays;
Pour soulager son indigence
Hélas! il n'a que moi, moi seule, et l'espérance.

Le mot du logogriphe d'hier, est: Soie, oie.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Restaurants

FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.

GINIONS, rue Neuve.

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation.
F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Roubaix. 14081

Fournier-Delfortrie. ARTICLES DU JAPON pr fêtes et cadeaux, Grande-Rue, 56, Roubaix 1581

COUVREUR-RENARD, Grande-Place 11, Tourcoing. — Confections pour homme et pour dames. 14056

Lithographie

Impressions commerciales: Factures, memorandums, Entêtes de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances, Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Peintures. Vitrerie

CORDONNIER-COGET, rue Notre Dame, 25. 1407

Louis TOULET, fabricant de billards meubles et jalousies, réparations en tous genres, rue Pauvrée, n° 15. 16357

BARREZ-LEULIETTE, rue du Vieil-Abreuvoir, 31. Piano Stemwey de New-York. — Location et abonnement de musique à année.

Architecture Industrielle

V. DUBREUIL, ingénieur-architecte, ptés. des constructions et des installations d'usines, rez-de-chaussée métalliques btés. à grande portée supprimant 70 0/0 des colonnes; constructions métalliques et autres, économiques. 4945

NOUVELLES DU MATIN

Paris, 6 novembre, soir.

L'accord est établi entre les ministres de la guerre et du commerce, relativement à la conservation du palais du Champ-de-Mars.

Le ministre de la guerre conservera la galerie du travail manuel, il gardera également les deux grandes galeries des machines pour les magasins généraux de l'armée.

L'espace compris entre ces trois galeries comprenant 15 hectares, sera appelé champ de-manœuvres.

Le ministre du commerce conservera la grande galerie d'honneur et certaines annexes, les pavillons de Creuzot, du ministère des travaux publics, d'Espagne, etc., pour l'établissement d'un musée industriel.

Paris, 6 novembre, s.

M. Bardoux a eu une longue entrevue avec la commission du budget qui rétablit en totalité la subvention de 800,000 francs sur promesse de dépôt d'un projet ministériel réglant définitivement le régime de l'Opéra.

La commission réserve sa décision relativement à l'Odéon.

La gauche de la Chambre a renvoyé à vendredi le choix du candidat pour secrétaire de la Chambre et a décidé d'éviter dans la session actuelle tout incident politique.

Constantinople, 5 novembre.

Un esprit belliqueux paraît régner parmi les troupes russes de la Roumélie orientale.

Quelques officiers russes auraient même parlé de la probabilité d'une campagne d'hiver contre Constantinople, faisant ressortir les qualités de leurs troupes pour ce genre de campagne.

Athènes, 6 novembre.

M. Coumondoros est chargé de former un nouveau ministère.

Berlin, 6 novembre.

Le *Moniteur officiel* de l'empire publie une ordonnance du prince impérial en date du 3 novembre, convoquant les deux Chambres de Landtag prussien pour le 19 de ce mois.

Londres, 5 novembre.

Une exposition internationale permanente sera ouverte à Sydenham, dans le Palais de Cristal, à dater du 1er mai 1879.

En attendant, des expositions partielles auront lieu. Elles commenceront le 25 décembre prochain, pendant les fêtes de Noël.

Les ministres sont convoqués en conseil de cabinet, demain, à Downing-Street résidence officielle de lord Beaconsfield.

Londres, 6 novembre.

Une dépêche de Loyd annonce qu'un ouragan s'est abattu hier sur la côte de l'Inde.

La barque française de Nantes le *Cambodge*, a échouée à Vizagaptan. Une partie de l'équipage a été sauvé.